

DIRECTION DES RAYONNEMENTS  
IONISANTS ET DE LA SANTÉ

CODEP-ASN-DIS-2010-006049

Paris, le 19 février 2010

**MM. les Présidents des Groupes Permanents :**

- GP Radioprotection
- GP Médical

**Objet:** Saisine du GP MED et du GPRAD sur le projet de directive EURATOM relative aux normes de base en radioprotection.

La Commission Européenne a préparé, après consultation du comité des experts de l'article 31 du traité Euratom, un projet de directive EURATOM relative aux normes de base en radioprotection.

Ce projet regroupe en une seule directive les directives déjà existantes et prend en compte les nouvelles recommandations de la CIPR (103). Elle propose également une plus grande harmonisation sur des sujets tels que la personne qualifiée en radioprotection, l'utilisation des rayons X sur le corps humain à des fins non-médicales, le radon et les industries NORM.

Je vous demande de procéder à l'examen de ce projet et en particulier des dispositions nouvelles concernant les sujets mentionnés en annexe.

Ainsi que cela a été précisé lors de la réunion des Présidents des GP le 25 janvier 2010, je suis favorable à ce que des experts des autres GP puissent participer à la réunion conjointe du GPE RAD et MED les 13 et 14 avril 2010.

Une invitation en ce sens a été transmise aux Présidents des autres GP, en demandant de désigner 2 ou 3 experts.

Je souhaite que l'avis des GP soit disponible à l'issue de la réunion des 13 et 14 avril 2010.

**Pour le Directeur Général  
de l'Autorité de Sûreté Nucléaire  
et par délégation, le Directeur Général Adjoint**

**Jean-Luc LACHAUME**

## **Annexe**

Limites pour l'exposition du cristallin

Expert qualifié (PCR) : RPE et RPO (avis GPRAD et GPMED attendus)

Niveaux de référence pour les intervenants en situation d'urgence

Contraintes de dose

Seuils génériques de libération

Seuil d'exemption pour les industries NORM (1 Bq/g U)

Seuils pour les sources de haute activité

Réglementation nouvelle pour la radioactivité naturelle des Mx de construction

Niveaux de référence pour le radon (100-300 Bq/m<sup>3</sup>)

Contrôle de la contamination des ferrailles

Utilisation des RX sur le corps humain à des fins non médicales

Management de la qualité en RTH et analyses des risques